

Elections européennes 2009 : la continuité dans le changement ?

Cécile Barbier,
Chargée de recherche à l'Observatoire social européen

Notes à la base de l'intervention lors de la visite d'information de IPSE/SMI, Comité économique et social européen, 18 juin 2009.

Introduction

Les élections européennes du mois de juin 2009 constituaient le premier rendez-vous électoral de l'Union européenne après la finalisation le 1^{er} janvier 2007 de l'élargissement historique de l'Union. Il s'agissait également du trentième anniversaire de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. 375 millions d'électeurs étaient appelés à voter pour désigner les 736 députés du Parlement européens. Ces élections étaient également les premières organisées après les refus du traité constitutionnels par deux Etats fondateurs, la France et les Pays-Bas, suivi du rejet du traité de Lisbonne par les Irlandais. Alors que l'euro fête ses dix ans, ces élections avaient lieu dans le contexte d'une crise financière, économique sociale et environnementale mettant en évidence tant la nécessité de forger des solutions concertées que les limites de l'action collective permise par les traités actuels. Ces élections étaient aussi organisées après la contestation que soulève l'autre manière d'influencer le contenu d'une Europe sociale par le biais de jugements de la Cour de justice privilégiant les libertés du marché au détriment des droits fondamentaux. Entre le traité de Nice et le traité de Lisbonne, le fonctionnement de l'Union européenne est affecté aussi bien en ce qui concerne l'organisation des élections européennes que la procédure de désignation du Président de la Commission européenne que de son président.

1) Le contexte

La détérioration du contexte économique et social allait-elle favoriser une mobilisation plus grande des citoyens européens appelés à choisir leur représentant à l'échelle de l'Union ? Les sondages pré-électorales exprimaient des inquiétudes face à la crise économique. Selon l'étude eurobaromètre de septembre 2008, trois sujets se détachaient de tous les autres : le chômage (47%), la croissance économique (45%), l'inflation et le pouvoir d'achat (41%). Selon cette étude, le maintien du modèle social européen ne recueillait que 12%, alors que l'avenir des retraites recueille 32% ⁽¹⁾. L'avenir des pensions est un domaine pour lesquels l'Union ne dispose pas de compétence propres mais pour lequel la législation du marché intérieur sur les pensions complémentaires a une influence certaine ainsi que, de manière plus diffuse, la méthode ouverte de coordination dans le domaine des pensions. Les autres thèmes listés dans le sondage sont une manière de tester le soutien aux thèmes privilégiés par l'Union liés aux phénomènes globaux : l'insécurité (37%), le terrorisme (35%), la lutte contre le changement climatique (33%), l'immigration (32%). Au dessus de 10%, il s'agit de sujets plus directement liés à certaines politiques de l'UE et à ses institutions: L'euro et l'agriculture (17%), le rôle de l'UE sur la scène internationale (15%), les pouvoirs des institutions ainsi que l'identité et les valeurs, à 12% chacun.

Il est généralement admis que le rejet du traité constitutionnel en France exprime le rejet d'une Union dépourvue de dimension sociale et accusée d'accroître le dumping social à la suite de l'élargissement (le plombier polonais) tandis que le rejet néerlandais exprimait le refus d'Une Europe allant trop vite et aux contours imprécis. Les partisans du traité constitutionnel issus des milieux syndicaux et fédéralistes avaient lié leur accord au traité constitutionnel à la convocation ultérieure d'une nouvelle convention sur la gouvernance économique et sociale. Les dirigeants européens n'avaient pas choisi cette voie pour la négociation du traité de Lisbonne. Comparé au traité constitutionnel dont il reprend largement le contenu, le traité de Lisbonne n'offre par conséquent guère de nouvelles perspectives sauf à reconnaître les services économiques d'intérêts généraux parmi les valeurs de l'Union ⁽²⁾.

¹ Eurobaromètre Parlement européen (EB Standard 69.2) - Printemps 2008, 15 septembre 2008

² A la suite du traité de Lisbonne, l'actuel article du traité CE portant sur les services d'intérêt économiques généraux est amendé et conserve la formulation selon laquelle ces services figurent parmi les valeurs de l'Union.

A la suite du « non » au traité de Lisbonne, outre le maintien d'un Commissaire par Etat membre, le gouvernement irlandais a obtenu que soient préparées des garanties juridiquement contraignantes au sujet des préoccupations irlandaises. Parmi celles-ci, figurent la question des droits des travailleurs. L'on doit rappeler ici qu'un rapport publié à la suite des travaux d'une commission mixte sur les affaires européennes du Parlement irlandais diffusé avant le référendum de juin 2007, exprimait déjà un sentiment d'inquiétude par rapport aux droits des travailleurs ⁽³⁾ : « spécifiquement, les récents jugements de la Cour de justice européenne dans les affaires Laval, Viking et Ruffert, la Commission estime que ceux-ci exigent une urgente clarification. Tandis qu'ils confirment les droits de grève des travailleurs et à la négociation collective, ils pourraient être interprétés comme l'octroi de davantage de poids au droit de libre établissement d'une société de l'Union européenne. En conséquence, la Commission recommandait que la Commission européenne et les États membres examinent la nécessité de réviser la directive sur le détachement des travailleurs » ⁽⁴⁾.

2) Les implications de la non application du traité de Lisbonne sur le nombre de députés de la prochaine législature

La non application du traité de Lisbonne avant les élections européennes du mois de juin a deux implications en terme de composition du PE. Premièrement, le nombre de députés à élire, 736, est celui fixé par le traité de Nice tel qu'amendé par le traité d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie alors que le traité de Lisbonne prévoyait une limitation du nombre des députés à 751. Deuxièmement, si le traité Lisbonne devait être appliqué à la suite d'un vote positif au second référendum irlandais, ce nombre devrait être élevé à 754 conformément à la décision du Conseil européen décembre 2008. Par rapport aux décisions de la CIG 2007 et au traité de Nice révisé, l'Allemagne perd 3 députés (96 contre 99) (Cf. Annexe 1). Le Conseil européen de juin 2008 a choisi de maintenir le nombre de 99 députés pour l'Allemagne, l'augmentation du nombre des députés en cours de législature étant plus facile que leur diminution. Il faut tout de même préciser que l'Espagne, représentée par 54 députés dans le Parlement sortant, perd 4 députés dans la composition fixée par le traité de Nice révisé (50 députés) alors qu'elle conserve ses 54 députés à la suite de la CIG 2007 et de la décision du Conseil européen de décembre 2008. L'Espagne avait envisagé de demander l'ajout de garanties juridiques quant à l'élévation du nombre de ses députés si le traité de Lisbonne devait être appliqué. L'élévation du nombre de députés interviendra après la révision de la composition du Parlement européen à la suite de la ratification du prochain traité d'adhésion.

3) Enjeux européens mal identifiés

Les partis politiques au niveau européen avaient certes adoptés des plates-formes ou des manifestes communs. Le PSE avait innové en finalisant la rédaction de son texte à la suite d'une consultation en ligne. Comme le manifeste du PSE, l'économie verte est à l'honneur dans le manifeste du PPE mais si les distinctions entre ces textes existent, elles n'ont pas été mises en évidence lors de campagnes nationales axées sur des enjeux nationaux. Les Verts avaient à nouveau adopté un manifeste intitulé « A Green New Deal For Europe » qui a donné un caractère réellement transnational à leur campagne.

³ Joint Committee on European Affairs, Second Report The Lisbon Reform Treaty, Houses of the Oireachtas, May 2008.

⁴ Dans le domaine des droits sociaux, l'on s'achemine vers une déclaration solennelle du Conseil européen listant les dispositions du traité de Lisbonne en relations avec le social. Contrairement aux autres garanties portant sur le droit à la vie, la fiscalité ainsi que la sécurité et la défense, cette déclaration aura un statut politique.

Alors que la crise montre les limites des traités européens actuels, peu de partis ont avancé leur volonté de recourir aux nouveaux pouvoirs du Parlement européen en vue de les amender. Les Verts souhaitent que soit reconnu le droit d'initiative législative du Parlement européen tandis que le Manifeste du Parti socialiste européen propose que la Banque centrale européenne soutienne la croissance européenne et l'emploi tout en préservant la stabilité des prix, ce qui suppose une révision des traités ⁽⁵⁾ sauf à envisager de fixer politiquement l'objectif d'inflation. Il est vrai que la décision de mettre en place d'un groupe de réflexion sur les politiques de l'Union à l'horizon 2020-2030 ferme provisoirement la voie de l'approche conventionnelle ⁽⁶⁾. Notons que le (petit) Parti démocrate européen créé par François Bayrou et Francesco Rutelli en 2004 est le seul à proposer le développement d'une coopération renforcée à partir de l'Eurogroupe.

Au niveau syndical, les actions collectives organisées à Madrid, Bruxelles et Londres sont qualifiées de succès par la Confédération européenne des syndicats (CES). Les revendications portent sur la manière jugée insuffisante dont l'Union répond à la crise mais aussi sur la nécessité de corriger les effets des arrêts de la Cour de justice privilégiant les libertés du marché au détriment des droits sociaux fondamentaux. Les demandes du manifeste électoral adopté par la CES portent sur des mesures corrigeant l'emprise du marché (market correcting measures) telles la révision de la directive sur le détachement des travailleurs à la suite des arrêts de la Cour de justice et la présentation d'un texte sur les services publics) ainsi que l'ajout d'un protocole de progrès social au traité de Lisbonne. Ces priorités figureront également de manière plus explicite parmi celles du Parti socialiste européen (PES) dans une ultime tentative de lancer un mouvement social pan-européen en avril 2009 ⁽⁷⁾. Le manifeste des Verts dénonce lui aussi le déséquilibre entre l'essor de la compétition et les incertitudes ayant conduit aux décisions de la Cour de justice. Certes, ces enjeux européens étaient exigeants car ils exprimaient les failles d'un système européen dont la production sociale a pris ces dernières années des voies échappant au mandat du député européen.

4) Une tentative de politisation prématurée

Outre la présentation de programmes électoraux européens, il fut question de davantage politiser les élections européennes par la désignation par les principaux partis politiques du Parlement européen de leur candidat au poste de Président de la Commission européenne.

Lors de son Congrès de Madrid début décembre 2008, le Parti des socialistes européens (PSE) adopte son manifeste en vue des élections européennes, élaboré pour la première fois à la suite d'une consultation en ligne des militants du PES. Il ne se prononce cependant pas sur la candidature d'un candidat potentiel du PES au poste de président de la Commission européenne. Alors, le Danois, Paul Nieuw Rasmussen, le président du PES, est un candidat pressenti mais non officiel. En outre, les Premiers Ministres socialistes espagnol et Portugais avaient déjà annoncé leur soutien à la reconduction de Mr Barroso. En mai 2009, après l'annonce du soutien de Gordon Brown au président de la Commission sortant,

⁵ La déclaration écrite déposée en ce sens par Benoît Hamon (PSE, FR) en juin 2007 n'avait recueilli que 45 signatures. Pour être diffusée, une déclaration écrite doit recueillir la signature de la majorité des membres du Parlement.

⁶ La mise en place du groupe de réflexion a été décidée en décembre 2007 en vue de réfléchir à l'avenir de l'Union à l'horizon 2020-2030. Il a débuté ses travaux en décembre 2008 après l'éclatement de la crise financière. Il devrait rendre un rapport au Conseil européen de juin 2010. La révision de la Stratégie de Lisbonne étant programmée pour le Conseil européen de Printemps 2010, le groupe pourrait anticiper la remise de son rapport.

⁷ Communiqué du groupe PES du 5 mai 2009. La clarification des droits des travailleurs détachés, l'introduction d'une clause sociale dans le droit européen et la fin des dérogations à la durée légale du temps de travail sont clairement identifiées. Voir aussi le document adopté par le groupe PES le 23 avril 2009.

le président du PES prend acte ⁽⁸⁾. Le PSE n'était pas en mesure de désigner son candidat, les dirigeants socialistes au pouvoir soutenant la reconduction de Mr Barroso, ceci étant dû à la situation d'entre deux traités dans laquelle nous sommes mais aussi en raison du fait que Paul Nieuw Kammen n'avait aucune chance de l'emporter même en cas de victoire hautement improbable du PES étant donnée la nomination du Premier Ministre danois Anders Fogh Rasmussen comme Secrétaire général de l'OTAN en avril. Là sont résident aussi les limites à tenter de davantage politiser l'Union dans un système au sein duquel l'attribution des postes internationaux a aussi une incidence

Associé au groupe de l'Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ALDE), le Parti démocrate européen (PDE) s'est réuni en congrès le 5 décembre ⁽⁹⁾. Lors de ce congrès auquel participe le co-fondateur du parti démocrate européen Francesco Rutelli (membre du parti démocrate italien), le PDE annonce la future désignation d'un candidat. Le PDE proposera par la suite deux candidats : Guy Verhofstadt, ancien Premier Ministre belge, et Mario Monti, ancien Commissaire italien à la concurrence. Principale composante de l'ALDE, le Parti des libéraux démocrates et réformateurs (ELDR) n'a quant à lui pas désigné de candidat. Il est vrai que la répartition de la présidence du Parlement européen complique la donne. En cas de confirmation de la rébellion du Parlement européen face au candidat soutenu par le Conseil européen, le soutien de l'ELDR au candidat Barroso pourrait dépendre d'un accord entre cette formation et le PPE-DE sur la répartition de la présidence du PE. Enfin, il faut préciser que le Parlement européen, même en cas de vote négatif sur le futur président de la Commission européenne, ne dispose pas du pouvoir de présenter un candidat alternatif, son règlement prévoit que dans ce cas, il revient au Conseil européen de proposer un autre candidat.

5) Résultats : augmentation du taux d'abstention

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'enjeu européen a été très peu présent dans la campagne en vue de l'élection du 7^{ème} Parlement européen. Comme par le passé, l'enjeu national, régional ou local a prévalu à de rares exceptions près confirmant la perception d'une élection de deuxième ordre aux enjeux peu perceptibles. En France, la constitution des listes électorales n'avait pas échappé aux calculs nationaux. Cependant, la victoire de la formation écologiste « Europe écologie », menée par Daniel Cohn-Bendit donne incontestablement une coloration européenne au scrutin.

Au niveau européen, le taux de participation a de nouveau enregistré une diminution au niveau de l'Union : seuls 42,94 % (contre 45,47 % en 2004 et 49 % en 1999) des électeurs se sont déplacés (Voir tableau annexe 2). En Grèce, l'un des trois pays où le vote est obligatoire avec la Belgique et le Luxembourg, ce taux atteint 52,63 %. En Belgique, un pays où le même jour étaient organisés des scrutins régionaux aux enjeux nationaux importants pour l'avenir du pays (au point que la campagne européenne n'a jamais réellement débuté), le taux de participation atteint 90,39 % (90,81% en 2004). Au Luxembourg, les électeurs ont participé aux élections européennes et aux élections législatives traditionnellement organisées le même jour (légère hausse du taux de participation aux élections européennes : 90,75 % contre 90 % en 2004). Comparé à 2004, le taux de participation dépasse pour la première fois 50% dans 2 pays : au Danemark (59,54 % contre 47,8 %) et

⁸ New majority in the Parliament = Barroso will not be President, communiqué du 13 mai 2009
<http://www.pes.org/fr/posts/new-majority-parliament-barroso-will-not-be-president>

⁹ Le Parti démocrate européen (PDE) a été lancé en avril 2004 et officiellement créé en décembre 2004. Il constitue une réponse à la dérive « eurosceptique » du PPE. Son président d'honneur est Romano Prodi, ses deux co-présidents étant Francesco Rutelli (président de l'ancienne Marguerite) et François Bayrou, (président de l'ancienne Union pour la Démocratie française (UDF), un parti transformé en Mouvement démocrate (MoDem) en préalable aux élections présidentielle et législatives de 2007).

en Lettonie (53,08 % contre 41, 23 %). Dans les 4 autres pays où le taux de participation est supérieur à 50 %, la tendance est à la baisse : 57,6 % en Irlande contre 59,7 % en 2004), 78,81 % à Malte (82,39% en 2004), 66, 46 % en Italie (71, 72 % en 2004) et 59, 4 % à Chypre (72,5% en 2004). Parmi les pays où le taux de participation est inférieur à 50 %, il est tout de même à la hausse dans 8 pays (Autriche, Espagne, Finlande, Suède, Estonie, Pologne, Slovaquie et Bulgarie). La Slovaquie enregistre le taux de participation le plus faible, 19, 64 %, ce qui représente tout de même une légère progression par rapport à juin 2004 (16,97%). La tendance est également à la baisse dans les 10 autres pays enregistrant en 2004 un taux de participation inférieur à 50 % (Allemagne, France, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Hongrie, Lituanie, République tchèque, Slovénie et Roumanie).

6) Une défaite de la social-démocratie

Au sein du Parlement européen, les deux principaux groupes politiques demeurent le PPE-DE et le PSE (dont la dénomination pourrait changer) mais aucun de ces deux groupes ne bénéficie à lui seul de la majorité absolue. Ils doivent donc composer avec les autres groupes politiques, y compris celui des « eurosceptiques » au sein desquels s'inscriront de manière explicite les Conservateurs britanniques ainsi que nous le verrons par la suite.

La crise n'a pas produit un effet sanction des gouvernements en place, majoritairement de droite. Echappent à cette tendance, la Grèce où le PASOK dans l'opposition au gouvernement national est au coude à coude avec parti conservateur au pouvoir New Democracy (8 sièges chacun) et le Danemark où le Parti social démocrate gagne (SD) en emportant le plus grand nombre de sièges (4 sièges sur 13). En Espagne, le Parti populaire l'emporte de peu (23 sièges) sur le Parti socialiste ouvrier espagnol (21 sièges). Il en va de même au Portugal pour le Parti social démocrate (droite) avec 8 sièges et le Parti socialiste (7 sièges). Au Royaume-Uni, la défaite du Labour (13 sièges à égalité le parti demandant la sortie de l'UE, l'UKIP) en raison de scandales financiers est historique. En Allemagne, la défaite du SPD est également cuisante (23 sièges contre 42 sièges pour la CDU/CSU). En Italie, le Parti démocrate obtient 21 sièges contre 29 pour le Parti du Peuple de la Liberté, le nouveau parti de Silvio Berlusconi, issu de la fusion de Forza Europa et du parti post fasciste Alleanza nazionale. En France, le PS emporte 14 sièges, le même nombre de sièges que Génération écologie contre 29 pour l'UMP.

7) Evolution des partis « eurosceptiques » et des partis d'extrême droite

Il faut également remarquer que les rejets du traité constitutionnel et du traité de Lisbonne s'étaient concrétisés au niveau européen par la création de deux mouvements : NewEuropeans et Libertas. NewEuropeans se présentait comme le « seul mouvement trans-européen » était implanté en France, aux Pays-bas et en Allemagne. Ce mouvement ne décroche aucun siège. Libertas se voulait quant à lui un « mouvement pan-européen », implanté dans plusieurs pays. Fondé par le milliardaire irlandais Declan Ganley, principal promoteur de la campagne du « non » au traité de Lisbonne, Libertas avait pour principal mot d'ordre l'opposition au traité de Lisbonne. Libertas n'obtient qu'un seul député, le Français Philippe de Villiers, siégeant au groupe Union pour l'Europe des Nations (UEN) dans le Parlement sortant. Declan Ganley quant à lui échoue à se faire élire en Irlande. Il renonce à mener campagne contre le traité de Lisbonne lors du second référendum programmé à l'automne. A l'extrême gauche, était attendus en France, le score du Nouveau Parti Anti-capitaliste. Cette formation ne sera pas représentée dans le nouveau Parlement.

Concernant les anti-européens, la liste danoise du mois de Juin, n'obtient plus de députés. Si l'influence de l'extrême droite est en diminution en France et en Belgique, elle connaît une poussée dans 4 pays. Au Pays-Bas, le Parti pour la Liberté (PVV,) parti « eurosceptique » et islamophobe de Geert Wilders devient avec 17 % des suffrages la seconde formation du pays (4 sièges sur 24). Le slogan de campagne du PVV était clair : « Plus de Pays-Bas et

moins d'Europe ». Les partis de la coalition au pouvoir, formée des chrétiens démocrates (CDA) et des travaillistes (PvdA) sont pénalisés. Le CDA totalise un nombre de 5 sièges (soit 2 de moins que dans le Parlement sortant) le désaveu étant plus important pour le PvdA qui n'est plus crédité que de 3 sièges (contre 7). En Autriche, la liste indépendante anti-européenne de Hans-Peter Martin et le parti d'extrême-droite, FPÖ, récoltent plus d'un tiers des voix et totalisent 5 sièges sur 17. En Hongrie, le parti d'extrême droite Jobbik obtient près de 15 % des suffrages et sera représenté par 3 députés sur un total de 22. Au Royaume-Uni, le United Kingdom Independence Party (UKIP), un parti qui défend la sortie du RU de l'Union obtient 17 % des voix et 14 députés. L'extrême droite représentée par le British National Party (BNP, Protecting British jobs) fait pour la première fois son entrée au Parlement européen, obtient 6,2 % des suffrages (situation stable par rapport au scrutin européen précédent) et 2 sièges en raison de la défaite historique du New Labour.

8) La constitution des groupes politiques

Au lendemain des élections européennes, le groupe PPE-DE est le gagnant des élections européennes avec 264 sièges représentant 35,4 % des suffrages (Cf. tableau annexe 3). Ce résultat prend acte de la décision des députés Conservateurs britanniques et des députés tchèques de l'ODS de quitter le groupe PPE-DE pour former un groupe politique « eurosceptique » distinct. Le 2 juin, les dirigeants de ces deux partis avaient lancé avec le parti Droit et Justice (PiS) de l'ancien Premier Ministre Polonais Jaroslaw Kaczynski une alliance anti-fédéraliste, conservatrice sur le plan des valeurs et très néo-libérale sur le plan économique (en faveur la libre entreprise, de la régulation minimale, du rôle minimaliste de l'Etat) ⁽¹⁰⁾. Les 25 députés conservateurs britanniques et les 9 députés de l'ODS figurent dans la rubrique « autres » tandis que les 15 députés du PiS apparaissent au sein du groupe UEN (Union pour l'Europe des Nations), un groupe appelé à disparaître. Selon le nouveau règlement intérieur du Parlement européen, tout groupe politique est composé de 25 députés élus dans au moins un quart des Etats membres, soit 7 ⁽¹¹⁾. Selon le nouveau règlement intérieur du Parlement européen, tout groupe politique est composé de députés élus dans au moins un quart des Etats membres, soit 7 ⁽¹²⁾. Le nombre nécessaire pour constituer un groupe politique est de 25. La répartition des sièges et la formation finale des groupes politiques interviendra lors de la session constitutive du mois de juillet. Le ralliement des quelques 90 députés non-inscrits à tel ou tel groupe politique modifiera la configuration du Parlement européen.

Le PSE est toujours le deuxième groupe politique avec 161 députés, un chiffre appelé à s'élever à 182 en cas de ralliement des 21 députés du Parti démocrate italien ⁽¹³⁾. Avant les élections européennes, les députés italiens du Parti démocrate italien siégeaient au sein du groupe PSE et du groupe ALDE. Le règlement intérieur du Parlement européen ne

¹⁰ The Prague Declaration on principles of European Conservatives and Reformist Group in the European Parliament, June 2009. http://www.conservatives.com/News/News_stories/2009/06/~//media/Files/Downloadable%20Files/Prague%20Declaration%20and%20Principles.ashx

¹¹ Article 33 du Règlement du Parlement européen, 7^{ème} législature, juillet 2009. [http://www.europarl.europa.eu/sipade/rules/EP-PE_REGL\(2009\)07-14_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/sipade/rules/EP-PE_REGL(2009)07-14_FR.pdf) Cette modification avait été introduite en vue d'empêcher la constitution d'un groupe d'extrême droite.

¹² Article 33 du Règlement du Parlement européen, 7^{ème} législature, juillet 2009. [http://www.europarl.europa.eu/sipade/rules/EP-PE_REGL\(2009\)07-14_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/sipade/rules/EP-PE_REGL(2009)07-14_FR.pdf) Cette modification avait été introduite en vue d'empêcher la constitution d'un groupe d'extrême droite.

¹³ Pour l'Italie, Walter Veltroni, alors leader du Parti démocrate italien, un parti issu de la fusion du parti de la Marguerite et des Démocrates de gauche italiens (DS) participe au congrès du PES sans signer le manifeste, un geste que pose Piero Fassino, en tant qu'ancien président des démocrates de gauche (DS). Auparavant, les statuts du PES ont été modifiés de manière à s'ouvrir aux « démocrates progressistes ».

permettant pas aux députés issus d'un même parti politique de siéger dans des groupes distincts, le PD a choisi non sans discussions internes de rallier le PSE dont le nom pourrait être changé (adjonction d'une composante DE pour démocrates européens, voire nouveau nom Groupe des Progressistes européens).

Le groupe ALDE conserve sa troisième position avec 80 députés, un chiffre qui comprend les 6 élus français du Mouvement démocrate (MoDem), privé de ses partenaires italiens et qui ne tient pas compte de ralliements déjà annoncés, tel celui des 3 députés du Fianna Fail (parti du Premier Ministre irlandais, représenté au sein du groupe UEN dans le Parlement sortant).

Crédité de 53 sièges, le groupe des Verts/ALE est l'autre gagnant du scrutin européen. Malgré la réduction du nombre total des députés et la disparition des députés italiens, il est le seul groupe dont le nombre de députés est en augmentation. Trois pays y contribuent : l'Allemagne décrochent 14 sièges (13 dans le Parlement sortant), la Belgique 3 sièges à la suite du doublement de la représentation du collège francophone et du maintien d'un siège par le collège néerlandophone, la surprise venant de France qui passe de 6 à 14 députés.

Les 35 députés attribués au groupe UEN ne tient pas compte de l'annonce des députés irlandais du Fianna Fail. Il faut également ajouter le départ des députés italiens de l'ex-Alliance nationale qui siégeront dorénavant au PPE-DE à la suite de la fusion de ce parti et de celui de Silvio Berlusconi, Forza Europa, en Parti du Peuple de la Liberté. On remarquera également que les députés italiens anti-immigration de la Ligue du Nord siégeant à l'UEN doublent leur score et obtiennent 8 députés.

Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/GVN) est crédité de 32 députés contre 43 dans le Parlement sortant.

Crédité de 18 députés dans 4 pays, le Groupe Indépendance et démocratie n'existe formellement plus. Certains de ces députés pourraient rejoindre la nouvelle formation anti-fédéraliste, d'autres tels les députés britanniques du UKIP devront se résoudre à tenter de trouver de nouveaux alliés en vue de former un nouveau groupe politique

Globalement, le Parlement européen reste dominé par le PPE-DE et le PSE. Cependant, la formation en cours des groupes politiques expriment plusieurs changements dont l'entrée de députés italiens issus de mouvements fascistes italiens dans le Groupe PPE-DE est l'illustration de la transformation d'un groupe fondé initialement sur des valeurs démocrates-chrétiennes.

Perspectives

Le débat est largement resté confiné aux enjeux nationaux. Les demandes syndicales ou des partis européens de centre-gauche dans le domaine social n'ont pas suscité l'adhésion, le taux d'absentéisme aux élections européennes s'est légèrement accru et bénéficie au Parti populaire européen (PPE), ce qui augure du renouvellement du mandat du Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, une candidature bénéficiant du soutien des dirigeants européens, y compris de trois dirigeants affiliés au groupe socialiste (le Premier Ministre Espagnol, José Luis Zapatero, le Premier Ministre Portugais, Socrates et le Premier Ministre britannique, Gordon Brown). Entre le traité de Nice et le traité de Lisbonne, les procédures d'approbation/élection, le processus de désignation du Président de la Commission européenne rend plus explicite le lien de dépendance du Président de la Commission à l'égard du Conseil européen dans le scénario du traité de Nice. Soutenu par le PPE, Mr Barroso propose d'accélérer la procédure et, fait étonnant, a adressé une lettre au Président du Conseil européen exposant ses priorités. Sous le régime du traité de Nice, le candidat désigné par le Conseil européen doit réunir un vote d'approbation de la majorité

des membres du Parlement européen. Dans ce scénario, le PE pourrait approuver le Président de la Commission dès la session constitutive du mois de juillet. Mais le couple franco-allemand propose de ne procéder qu'à un accord politique lors du Conseil européen de juin. Aucun groupe politique ne dispose de la majorité absolue des suffrages selon les procédures du traité de Lisbonne. La coalition anti-Barroso initiée par les Verts, certes sans leader (¹⁴), revient sur le vote de rejet et défend le report du vote d'approbation. Ce report permettrait au Parlement de conditionner son « élection ». Cela pourrait donner au Parlement davantage d'influence sur la définition du futur programme du Président de la Commission européenne. Il s'agirait d'un changement davantage en phase avec le caractère non partisan de la Commission européenne. Il ne faut toutefois pas s'attendre à de grandes avancées à l'avenir dans le domaine social en raison de la nouvelle configuration du Parlement européen. La formation d'un groupe anti-fédéraliste dominée par les Conservateurs britanniques n'est pas en contradiction avec l'agenda marché intérieur et politique commerciale du PPE et du groupe libéral. Le changement réside dans le fait que le prochain Premier Ministre britannique ne sera plus issu de l'un des deux grands groupes politiques du Parlement européen. Opposé au traité de Lisbonne et prétendant organiser un référendum sur ce traité par ailleurs déjà ratifié par le Royaume-Uni, il sera difficile de le convaincre de réviser les traités européens dans un contexte il est vrai de perte d'appétit pour les réformes des traités alors que ceux-ci montrent leurs limites en temps de crises. Ces deux éléments constituent en eux-mêmes un grand changement même si le soutien à l'élargissement de l'Union atténuera quelque peu les attitudes politiques.

¹⁴ Un mot sur le possible candidat alternatif, le belge Guy Verhofstadt. Le nom de l'ancien Premier Ministre Belge est certes cité mais le PE n'a pas la capacité de désigner un candidat alternatif. En cas de rejet (peu probable sous le traité de Nice) de Mr Barroso, il reviendrait au Conseil européen de soumettre un nouveau candidat.

1) Composition du Parlement européen

| États membres | Population (millions) ¹ | % de la population de l'UE-27 | Sièges jusqu'au scrutin de 2009 | «Nice» rév. 2009-2014 ² | 2009-2014 PE/CIG 2007 | Différence Nice rév./ PE/CIG 2007 | Conseil européen Déc. 2008 |
|--------------------|------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Allemagne | 82,438 | 16,73 | 99 | 99 | 96 | -3 | 99 |
| France | 62,886 | 12,76 | 78 | 72 | 74 | +2 | 74 |
| Royaume-Uni | 60,422 | 12,26 | 78 | 72 | 73 | +1 | 73 |
| Italie | 58,752 | 11,92 | 78 | 72 | 73 | +1 | 73 |
| Espagne | 43,758 | 8,88 | 54 | 50 | 54 | +4 | 54 |
| Pologne | 38,157 | 7,74 | 54 | 50 | 51 | +1 | 51 |
| Roumanie | 21,610 | 4,38 | 35 | 33 | 33 | | 33 |
| Pays-Bas | 16,334 | 3,31 | 27 | 25 | 26 | +1 | 26 |
| Grèce | 11,125 | 2,26 | 24 | 22 | 22 | | 22 |
| Portugal | 10,570 | 2,1 | 24 | 22 | 22 | | 22 |
| Belgique | 10,511 | 2,13 | 24 | 22 | 22 | | 22 |
| République tchèque | 10,251 | 2,08 | 24 | 22 | 22 | | 22 |
| Hongrie | 10,077 | 2,04 | 24 | 22 | 22 | | 22 |
| Suède | 9,048 | 1,84 | 19 | 18 | 20 | +2 | 20 |
| Autriche | 8,266 | 1,68 | 18 | 17 | 19 | +2 | 19 |
| Bulgarie | 7,719 | 1,57 | 18 | 17 | 18 | +1 | 18 |
| Danemark | 5,428 | 1,10 | 14 | 13 | 13 | | 13 |
| Slovaquie | 5,389 | 1,09 | 14 | 13 | 13 | | 13 |
| Finlande | 5,256 | 1,07 | 14 | 13 | 13 | | 13 |
| Irlande | 4,209 | 0,85 | 13 | 12 | 12 | | 12 |
| Lituanie | 3,403 | 0,69 | 13 | 12 | 12 | | 12 |
| Lettonie | 2,295 | 0,47 | 9 | 8 | 9 | +1 | 9 |
| Slovénie | 2,003 | 0,41 | 7 | 7 | 8 | +1 | 8 |
| Estonie | 1,344 | 0,27 | 6 | 6 | 6 | | 6 |
| Chypre | 0,766 | 0,16 | 6 | 6 | 6 | | 6 |
| Luxembourg | 0,460 | 0,09 | 6 | 6 | 6 | | 6 |
| Malte | 0,404 | 0,08 | 5 | 5 | 6 | +1 | 6 |
| | 492,881 | 100,00 | 785 | 736 | 751 | | 754 |

Source : Rapport Lamassoure/Severin/CIG 2007/ Conseil européen, 11 et 12 décembre.

¹ Chiffres de population tels que transmis officiellement le 7 novembre 2006 par la Commission au Conseil, cf. *Doc.* 15124/06 reprenant les chiffres tels que collectés par Eurostat.

² « Nice » révisé : Répartition des sièges conformément à l'art. 189 TCE tel que modifié par l'art. 9 de l'acte d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie et reproduit dans la version consolidée des traités publiés au *Journal officiel* 321 E du 29 décembre 2006 : Modification du droit primaire suite à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne, p. 328.

2) Taux de participation aux élections européennes de 1979 à 2004

| Pays | 1979 | 1984 | 1989 | 1994 (95: SE, AT, FI) | 1999 | 2004 | Tendance 2004-2009 | | 2009 | Tendance 2009- 2014 |
|-------------------------------|------|------|------|-----------------------------|------|-------|---------------------------------|--|-------|---------------------------|
| Allemagne | 65,7 | 56,8 | 62,3 | 60,0 | 45,2 | 43 | Baisse | | 34,3 | Baisse ! |
| Autriche | | | | 67,7 | 49,4 | 41,8 | Baisse | | 45,97 | Hausse |
| Belgique | 91,4 | 92,2 | 90,7 | 90,7 | 91,0 | 90,8 | Baisse (vote obligatoire) | | 90,39 | Baisse |
| Danemark | 47,8 | 52,2 | 47,4 | 52,9 | 50,5 | 47,8 | Hausse | | 59,54 | Hausse |
| Espagne | | 68,9 | 54,7 | 59,1 | 63 | 45,9 | Baisse | | 46 | Hausse |
| Finlande | | | | 57,6 | 31,4 | 41,1 | Hausse | | 40,3 | Hausse |
| France | 60,7 | 56,7 | 48,8 | 52,7 | 46,8 | 43,1 | Baisse | | 40,63 | Baisse |
| Grèce | 78,6 | 77,2 | 80,1 | 80,4 | 75,3 | 62,8 | Baisse (vote obligatoire) | | 52,63 | Baisse ! |
| Irlande | 63,6 | 47,6 | 68,3 | 44,0 | 50,2 | 59,7 | Hausse | | 57,6 | Baisse |
| Italie | 84,9 | 83,4 | 81,4 | 74,8 | 70,8 | 73,1 | Hausse | | 65,5 | Baisse ! |
| Luxembourg | 88,9 | 87,0 | 96,2 | 88,5 | 87,3 | 90 | Hausse (vote obligatoire) | | 90,75 | Hausse |
| Pays-Bas | 58,1 | 50,6 | 47,5 | 35,6 | 30 | 39,1 | Hausse | | 36,75 | Baisse |
| Portugal | | 72,4 | 51,2 | 35,5 | 40 | 38,7 | Baisse | | 37,03 | Baisse |
| Royaume- Uni | 32,2 | 31,8 | 36,6 | 36,4 | 24,0 | 38,9 | Hausse | | 34,48 | Baisse |
| Suède | | | | 41,6 | 38,8 | 37,2 | Baisse | | 45,53 | Hausse ! |
| * | * | * | * | * | * | * | * | | | |
| Chypre | | | | | | 71,19 | | | 59,4 | Baisse ! |
| Estonie | | | | | | 26,89 | | | 43,9 | Hausse ! |
| Hongrie | | | | | | 38,47 | | | 36,29 | Baisse |
| Lettonie | | | | | | 41,23 | | | 53,08 | Hausse |
| Lituanie | | | | | | 48,2 | | | 20,98 | Baisse |
| Malte | | | | | | 82,4 | | | 78,81 | Baisse |
| Pologne | | | | | | 20,4 | | | 24,53 | Hausse |
| République tchèque | | | | | | 27,9 | | | 28,22 | Baisse |
| Slovaquie | | | | | | 16,7 | | | 19,64 | Hausse |
| Slovénie | | | | | | 28,3 | | | 28,25 | Baisse |
| Bulgarie (2007) | | | | | | 29,22 | | | 38,99 | Hausse ! |
| Roumanie (2007) | | | | | | 29,47 | | | 27,67 | Baisse |

3) Les Groupes politiques au Parlement européen (10 juin 2009)

| Groupe politique | Nombre de sièges (mai 2009) | Nombre de sièges (juin 2009) | Score en % |
|------------------|-----------------------------|------------------------------|------------|
| EPP-ED | 288 | 264 | 35.9 |
| PES | 214 | 161 | 21.9 |
| ALDE | 100 | 80 | 10.9 |
| GREENS/ALE | 43 | 53 | 7.2 |
| UEN | 44 | 35 | 4.8 |
| GUE/NGL | 41 | 32 | 4.3 |
| IND/DEM | 22 | 18 | 2.4 |
| Others | 30 | 93 | 12.6 |

Légende:

- EPP-ED : Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens
- PES : Groupe socialiste au Parlement européen
- ALDE : Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
- UEN : Groupe Union pour l'Europe des Nations
- GREENS/ EFA : Groupe des Verts/Alliance libre européenne
- GUE/ NGL : Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- IND/ DEM : Groupe Indépendance/Démocratie
- Others : Autres

Source : site web du Parlement européen